

# Demande de contrat d'apprentissage CCI SEINE MER NORMANDIE

Les zones en couleur doivent impérativement être complétées

L'employeur			
Nom ou Dénomination Adresse		N° Siret de l'établissement d'apprentissage :	
		Nombre de salariés :	
Pour toute nouvelle entreprise ou pour tout changement			
Convention Collective : .....			
Caisse retraite : .....			
Régime social : <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> URSSAF	Type d'employeur :  _ _  (voir au dos)	Employeur spécifique :  _ _  (voir au dos)	Code Naf : .....
Courriel :			
	Téléphone :		
L'apprenti(e)			
Nom et prénom Adresse complète		Sexe : .....	Nationalité : .....
		Date de naissance : .....	
		Département de naissance :	
Diplôme le plus élevé obtenu :			
Dernière classe fréquentée			
Travailleur handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Situation avant l'apprentissage			
<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> DIMA ou pré apprentissage <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Contrat de pro <input type="checkbox"/> Contrat aidé <input type="checkbox"/> Stagiaire de la formation professionnelle <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi <input type="checkbox"/> Inactif <input type="checkbox"/> CIVIS			
<input type="checkbox"/> En contrat d'apprentissage, N° d'enregistrement du contrat précédent : .....			
Si l'apprenti est mineur, Nom, Prénom, adresse et qualité du représentant légal : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur			
Le contrat et la formation			
Dates du contrat	Début : .....	Durée hebdomadaire de travail : .....	
	Fin : .....		
Diplôme ou titre préparé et spécialité			Salaires mensuel à l'embauche : .....
Nom et adresse complète du CFA			
Le Maître d'apprentissage			
Nom et prénom			Date de naissance : .....
<input type="checkbox"/> L'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction <input type="checkbox"/> L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement (voir liste des pièces au dos)			
SALAIRES (renseignements facultatifs) – Voir rémunération des apprentis au verso (*) SMIC ou Salaire Minimum Conventionnel			
1 <sup>ère</sup> année du		au	
2 <sup>ème</sup> année du		au	
3 <sup>ème</sup> année du		au	
Fait à ....., le			
Signatures facultatives			

TYPE D'EMPLOYEUR	
11	Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
12	Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
13	Entreprise dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
14	Profession libérale
15	Association
16	Autre employeur privé
21	Service de l'État
22	Commune
23	Département
24	Région
25	Établissement public hospitalier
26	Établissement public local d'enseignement
27	Établissement public administratif de l'État
28	Établissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
29	Autre employeur public

EMPLOYEUR SPECIFIQUE
1 Entreprise de travail temporaire
2 Groupement d'employeurs
3 Employeur saisonnier
4 Apprentissage familial : l'employeur est un ascendant de l'apprenti
0 Aucun de ces cas

## REMUNERATION DES APPRENTIS

Salaires minimum en pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel correspondant à l'emploi occupé à partir de 21 ans.

**Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord contractuel ou conventionnel (Convention Collective).**

Age du jeune	Rémunération (Décret de 1992)	
	Année d'exécution	% du SMIC
16 – 17 ans	1 <sup>ère</sup> année	25 %
	2 <sup>ème</sup> année	37 %
	3 <sup>ème</sup> année	53 %
18 – 20 ans	1 <sup>ère</sup> année	41 %
	2 <sup>ème</sup> année	49 %
	3 <sup>ème</sup> année	65 %
21 – 25 ans	1 <sup>ère</sup> année	53 %
	2 <sup>ème</sup> année	61 %
	3 <sup>ème</sup> année	78 %

Formation complémentaire	A partir de 16 ans	A partir de 18 ans	A partir de 21 ans
Après contrat d'un an	40 %	56 %	68 %
Après contrat de 2 ans	52 %	64 %	76 %
Après contrat de 3 ans	68 %	80 %	93 %

**Attention** : des règles particulières de rémunération sont prévues en cas de prolongation ou de réduction de la durée de l'apprentissage, en cas de modification de cette durée en raison du niveau initial du jeune, en cas de contrats successifs...

Taux horaire minimum au 1er janvier 2016 : 9,67 €

Salaires mensuel minimum brut pour 151,67 h de travail : 1 466,62€



### Rappel

**Vous devez être en possession des documents ci-dessous dans le cadre d'un contrôle aléatoire.**

- Les certificats de travail du maître d'apprentissage,
- Le titre ou diplôme détenu par le maître d'apprentissage en rapport avec la qualification visée par l'apprenti (**pour mémoire un même maître peut encadrer au maximum 2 apprentis**)
- La fiche médicale de l'apprenti(e)

Cas particuliers :

- La décision de réduire ou d'allonger la durée du contrat,
- La décision de fixer le début de l'apprentissage hors période légale,
- L'attestation d'ouverture d'un compte bancaire au bénéfice de l'apprenti mineur employé par un ascendant et précisant le lien de parenté,
- La copie de la dérogation validée concernant le travail de l'apprenti sur machines dangereuses.